

Le mot du *Directeur*

La départementalisation, étant entendue comme la gestion, par le seul SDIS, des moyens d'incendie et de secours à l'échelon départemental, a eu pour effet technique de décharger les conseils municipaux et les assemblées délibérantes des EPCI de la gestion des centres de sapeurs-pompiers.

Pour autant ce serait une erreur pour les élus locaux, et les maires en leur tête, de se désintéresser du dispositif départemental de secours pour les deux motifs majeurs suivants :

- tout d'abord, sur un plan légal, nonobstant la départementalisation, le maire reste le responsable juridique de la réponse opérationnelle en cas de sinistre ;

- ensuite il importe de rappeler que l'un des premiers paramètres de la qualité de secours demeure la rapidité d'intervention, fonction directe d'une proximité suffisante des unités de secours dont on sait qu'elles sont formées essentiellement - surtout en milieu rural - par des sapeurs-pompiers volontaires. La pérennité de ces unités de proximité passe inéluctablement par le maintien d'un volontariat actif. Les maires - et pas uniquement ceux où sont installés les centres d'incendie et de secours - ont un rôle à jouer pour maintenir l'outil de proximité : faire savoir et inciter les personnes résidentes dans les communes à s'intéresser à cette démarche citoyenne qu'est le volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers. C'est donc un rôle de recruteur qui est demandé aux maires en la circonstance.

Cette implication-concomitante à d'autres actions à mener par le SDIS lui-même au plan départemental et l'Etat au plan national-permettra à la fois une efficacité des secours publics et une sécurité juridique des élus.



Colonel MODERE

Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle

Sommaire

- Feu de toiture
en zone industrielle page 3



- Accident :
Poids-lourd sur autoroute
avec matières dangereuses pages 4 • 5



- Des résidents particuliers
et peu accueillants pages 6 • 7



- La défibrillation
semi-automatique
dans le département pages 8 • 9



- Les Jeunes Sapeurs-Pompiers
exportent leur savoir-faire pages 10 • 11



- www.sdis54.fr
80 000 connexions page 12 • 13



- Photographie du volontariat
en Meurthe-et-Moselle page 14 à 22



LE MAGAZINE "LA LIAISON" EST ÉDITÉ PAR :

le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de Meurthe-et-Moselle ■ Directeur de la Publication : G. Royer ■ Responsable du magazine : Colonel Modéré ■ Conception/réalisation : agence Damned ! Nancy • Tél. : 03 83 28 94 32 ■ Crédit Photographique : Stéphane Mahier (couverture) • Fred Lecoq (page 3) • SDIS 54 • Est Républicain ■ Impression : Utim ■ Dépôt Légal 1415